



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 décembre 2021

1. Finances

Nomenclature M 57 : le conseil adopte la mise en place de la nomenclature M 57 développée en matière de comptabilité générale, celle du CCAS et du Comte Joubert-Cissé.

Compte financier unique : il se substitue au doublon que constituent le compte administratif et le compte de gestion du receveur. Il simplifie les processus administratifs entre ordonnateur et comptable. Le conseil vote la mise en application de ce document.

2. Acquisition foncière

L'aménagement de la rue Camille Nicault va permettre de fluidifier la sortie des écoles en évitant la traversée du lotissement de la Coudre. Pour la réalisation des travaux il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain dans le prolongement de la parcelle enherbée de l'école. Le conseil vote les crédits nécessaires à l'acquisition d'environ 450 m².

3. Certificat d'énergie

Le conseil approuve les termes de la convention entre Sorégies et la commune de Cissé dans le cadre de l'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti et le transfert des certificats d'économie d'énergie.

4. Prestation fourrière animale

Après une gestion autonome des animaux errants et morts, la commune a transféré cette compétence à la CCHP durant 2 ans. La gestion était confiée à la SACPA. Elle vient d'être rétrocédée aux communes. Cissé, bien qu'équipée pour la capture de ces animaux, n'a pas les moyens de gérer les animaux dangereux. Le conseil accepte donc de signer une convention avec la SACPA pour la somme de 3 563,04 €, qui doit intervenir 24 h/ 24 h dans un délai de 2 heures après appel de la mairie.

5. Assainissement

La PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) est une redevance non fiscale destinée au financement des grands projets en matière d'assainissement, en particulier le raccordement aux réseaux d'eaux usées. Elle varie selon les cas et doit être révisée. Le conseil vote les tarifs suivants :

- Maison avec assainissement individuel : 1 400 €
- Maison avec assainissement individuel nécessitant une pompe : 400 €
- Maison sans dispositif : 3 000 €
- Ancien bâtiment sans équipement : 3 000 €
- Terrain nu : 3 000 €
- Lotissement avec réseau d'assainissement : 2 300 €

6. Associations

Le conseil attribue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'USC pour le suivi de la formation aux gestes de premiers secours de 10 éducateurs.

7. Tarifs scolaires

Les tarifs de la garderie du matin restent inchangés (de 2 € à 2,20 € selon le quotient familial. Ceux du soir sont stables pour la tranche 1 (2,60 €) ; la tranche 2 passe de à 3,20 € et la tranche 3 à 3,35 €.

8. Personnel communal

Pour palier le départ de personnel et la réorganisation du service des autres et pour leur permettre de participer aux activités périscolaires, le conseil crée un poste d'agent technique à 26,40/35^e.

9. Questions diverses

Conseil Municipal Jeunes : 32 électeurs ont désigné 6 filles et 5 garçons. Ces jeunes élus seront présentés au conseil de janvier.

Illuminations : 4 élus feront le tour de la commune pour désigner les 3 maisons les mieux décorées qui recevront un prix le 30 décembre.

Piste cyclable : un programme est en cours d'étude à la CCHP avec un tronçon Neuville-Cissé et un autre Cissé-Vouillé.

Environnement : à partir de juillet aucun pesticide sera utilisé. Il faudra donc revoir l'entretien du cimetière.

Déchets : à Cissé, 10 adultes et 18 enfants ont participé au ramassage de 84 kg de déchets de tous ordres. Un deuxième broyeur a été acheté par la communauté de communes pour être mis à disposition des communes et de ses habitants.